

THEME 3 : La gouvernance et le processus de prise de décision pour la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures hydrauliques

Les processus de décision concernant la conception, la construction et la gestion des barrages, s'améliorent rapidement mais restent encore insuffisants aux yeux de beaucoup.

Un chef d'état de la région disait «qu'il serait peut être utile de suspendre tous les projets capitaux qui affectent le fleuve Niger et ses affluents jusqu'à ce que des études soient effectuées dans le but de conserver le fleuve et son bassin sains et écologiquement équilibrés». (Abdoulaye Touré)

➤ **Les parties prenantes font-elles réellement partie du processus de décision ? Et cela implique-t-il des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) non-biaisées et complètes ?**

Un constat général des participants condamne la participation non effective de certaines parties prenantes comme la société civile et en particulier les populations locales

- Les parties prenantes (notamment locales) sont trop rarement associées. Il y a un manque flagrant de transparence vis-à-vis des populations, propriétaires naturels des terres. *La participation des parties prenantes non étatiques est perçue à tort comme une vue de l'occident ou comme une imposition des bailleurs de fonds. (Jean Bosco Bazié)*

Il est malheureusement encore rare que les parties prenantes locales (populations impactées, populations voisines, mais aussi autorités locales) soient pleinement associées à la préparation et l'instruction du projet. Cela entraîne souvent, outre des sentiments de frustration, la non-prise en compte de besoins ou de préoccupations de ces populations. Les diligences du groupe de la Banque Mondiale sont claires à ce sujet: les populations locales devraient être associées a minima (i) lors de la finalisation des termes de référence des études d'impact, et (ii) lors de la présentation des résultats des études d'impact. Si le point (ii) est maintenant souvent respecté, le point (i) est encore rarement mis en œuvre. Cela entraîne un risque de biais et de lacunes lors des études d'impact. (Nicolas FORNAGE)

Les réalités du terrain ont montré que les populations concernées ne participent pas à travers leurs organisations et associations aux choix des décisions qui touchent la construction des ouvrages. (Abdoulaye Touré)

Au Nigeria le Land Use Act de 1978 définit la terre comme propriété du gouvernement. Une telle politique aura besoin d'être modifiée pour assurer la transparence dans la conception, la construction et l'exploitation des infrastructures hydrauliques. Les populations locales sont les propriétaires initiaux des terres et elles devraient être systématiquement associées et consultées avant l'implantation d'un projet sur leurs terres. (Etiosa Uyigue)

- Faible influence de l'ensemble de la société civile sur les mesures d'atténuation des conséquences sociales négatives causées par les projets d'aménagement de grande envergure en Afrique.

La société civile doit jouer un rôle primordial dans la défense des populations rurales qui souvent, ne savent même pas qui saisir pour se faire entendre (BALIMA Amadou)

Le manque de compétences scientifique et technique est encore plus accentué au niveau des OSC (Expédit AGO)

La remarque a été faite que les EIES sont loin d'être exhaustives :

En ce qui concerne l'évaluation des impacts, malgré l'effort fait jusqu'à présent, beaucoup reste à parfaire. (Expédit AGO)

➤ Les parties prenantes disposent-elles des connaissances et de l'information scientifiques et techniques suffisantes pour contribuer à la prise de décision ? Quelles sont, d'après vous, les principales étapes à améliorer en matière de participation ? Comment les acteurs devraient-ils être consultés pour que la diversité de leurs intérêts soit prise en compte?

Idem pour cette question, un constat général fait état d'un manque de connaissances et de communication chez les parties prenantes pour cerner les problèmes et gérer la situation.

- Des consultations locales adaptées et une réelle méthodologie sont nécessaires pour un échange de connaissances avec les parties prenantes :

Veiller à ce que les consultations soient faites d'une part sur la base de résumés non techniques incluant des éléments graphiques (cartes, plans, dessins), et d'autre part en langues locales, de manière à s'assurer de la bonne compréhension de tous. Des réunions séparées avec les femmes peuvent aussi s'avérer utiles. Attention enfin à ne pas oublier les pasteurs transhumants, dont les parcours sont souvent impactés par les réservoirs mais qui sont rarement consultés sur les projets.

(Nicolas FORNAGE)

*Les populations locales détiennent d'importants savoirs de leur environnement et ont une conscience claire de comment doit être la végétation selon leurs expériences et connaissances de la situation antérieure du paysage. **(Abdoulaye Touré)***

*Il semble important de travailler à rendre digestes les informations et connaissances produites dans le cadre des projets et de travailler à la vulgarisation de cette information auprès des acteurs clés et avec des outils adaptés à leur culture d'apprentissage, leur niveau d'alphabétisation et d'éducation et leur rapport à l'environnement. **(Jean Bosco Bazié)***

*Il faut produire de l'information juste et fiable et mettre en place un système d'information sur l'eau, qui permet souvent d'évacuer les interrogations suspicieuses entre protagonistes. **(Soulama Drissa)***

*Complexité de la problématique: des connaissances robustes en ingénierie et sciences de l'environnement sont nécessaires pour participer au débat. Sur ce plan, les « lobby pro-barrages » partent toujours avec une longueur d'avance. Il reste beaucoup à faire en matière de recherche, de vulgarisation et d'information du public. **(Peter Torrekens)***

*Les organisations de la société civile ont besoin d'acquérir des compétences sur les impacts environnementaux et socio-économiques des barrages et d'avoir des échanges d'expériences et de connaissances entre elles et les ONG internationales de protection des milieux humides. **(Abdoulaye Touré)***

*Il est de toute évidence que toutes les parties prenantes ne disposent pas de connaissances et de l'information scientifique et technique suffisantes pour contribuer à la prise de décision. Ce manque de compétence est encore plus accentué au niveau des OSC **(Expédit AGO)***

- Les organisations de conservation doivent collaborer avec les organismes de bassin dans les processus d'évaluation d'impacts et mettre à disposition des consultants des données environnementales.

*Les données concernant la situation de référence sur les espèces et habitats qui permettent de faire des scénarii de gestion sont détenues par ces organisations. L'exemple des actions de WWF sur le fleuve Niger et sa collaboration avec l'ABN méritent d'être répliqués dans les autres bassins pour être sûr que les considérations environnementales que nous défendons sont effectivement prises en compte. **(Mrs Mame Dagou DIOP)***

- Les ONG et associations (développement, environnement, société civile) doivent être appuyées et participer avec coordination pour jouer un plus grand rôle.

Malheureusement, il semble que la multiplication des associations et ONG de développement travaillant avec des logiques différentes, sans coordination, rend difficile la participation sur le long terme des populations, l'appropriation et le suivi des ouvrages et aménagements. Ceci est

particulièrement vrai lorsque les projets sont trop courts (2 ans parfois) et ne prennent pas bien en compte les autres volets de l'aménagement d'une vallée (agriculture et horticulture sur le plateau, etc.). C'est semble il une erreur récurrente des coopérations au développement. (Georges GREPIN)

Les OSC ont besoin d'être appuyées pour participer aux concertations. (Abdoulaye Touré)

La participation des parties prenantes au processus de décision reste le plus souvent réduite à la présence physique des acteurs à diverses réunions. (Jean Bosco Bazié)

- La participation des parties prenantes doit être prise en compte dans le financement de projet

Le dialogue des acteurs parties prenantes doit être évalué dès le départ au même titre que les autres volets (infrastructures hydrauliques, aménagements hydro agricoles, ...etc) et faire partie prenante du coût du projet pour lequel le financement est à mobiliser au niveau local, national et international qu'il soit public ou privé. (Jean Bosco Bazié)

Pour résumer la tendance générale,

Le partenariat apparaît présentement comme la meilleure approche pour une participation active de la société civile dans le développement et la gestion plus écosystémique des barrages. (Abdoulaye Touré)

La participation des parties prenantes doit être un préalable et une composante entière au projet de barrage avec une stratégie de mise en œuvre et objectif de résultats. (Jean Bosco Bazié)

➤ **Quel doit être le rôle des organismes de bassin transfrontalier (ABN, OMVS, ABV, OMVG, CBLT, MRU) dans la prise de décision et la gestion des ouvrages ?**

- Activer les leviers sur une vision partagée (besoins, coûts, bénéfices) entre les pays riverains et à long terme :

Il faut imposer une vision territoriale au-delà des frontières nationales : évaluer à l'échelle du bassin les besoins (énergétiques, alimentaires...) ainsi que le potentiel existant peu importe là où les ouvrages et aménagements seront réalisés sur l'espace du bassin, déclarer cette zone « enclave inter-Etats », partager les coûts des investissements et bien entendu les bénéfices. (Jean Bosco Bazié)

Ce travail peut être entamé avant même la réalisation des ouvrages comme c'est le cas actuellement avec le barrage de Kandadji ou après comme c'est le cas du barrage d'Akosombo déjà construit. Il faut s'appuyer sur les arguments d'outils existants (conventions internationales liant les pays concernés, bonnes pratiques) (Soulama Drissa)

Nécessité de prendre en compte les questions se rapportant à l'utilisation des ressources en eau partagées ; (Hervé Marcel OUEDRAOGO)

Améliorer la prise en compte effective des impacts et des besoins en aval et pas seulement dans les environs immédiats de l'ouvrage (Ousmane S. DIALLO)

Absence d'une vision à long terme ou d'une gestion à l'échelle du bassin versant : lorsqu'un barrage est bien conçu et sa gestion bien pensée, les impacts négatifs sont atténués, car il n'y a pas d'impact zéro. (Birguy Diallo)

La réalisation des grandes infrastructures constitue d'importants intérêts à court terme, en premier lieu la création d'emplois, mais offrent aussi des opportunités moins avouées, ni toujours avouables, telles que le « brassage » d'importants capitaux, l'adjudication de contrats juteux, etc. Tout cela peut fort bien faire oublier aux politiciens-décideurs les intérêts de groupes vulnérables et les problématiques à plus long terme. (Peter Torrekens)

A l'échelle régionale il faut concevoir l'évaluation globale des effets d'un barrage ou d'un ensemble de barrages sur un fleuve ou sur plusieurs fleuves voisins, en prenant en compte : afflux de populations, villes minières, déforestation, érosion, etc. Aujourd'hui ce n'est pas le cas: chaque EIE s'intéresse

uniquement au projet pour laquelle elle a été commandée (**Georges GREPIN**)

- Protéger et conserver les écosystèmes du bassin

Un des problèmes clé liés aux EIES est le manque de vision d'ensemble sur les écosystèmes supposés fournir éternellement les services dont les infrastructures ont besoin, notamment les massifs forestiers et les zones humides qui régulent les débits d'eau indispensables aux barrages et en réduisent les charges en sédiments qui comblent les barrages (**Olivier Hamerlynck**)

- Renforcer le partage des données

Une base de données accessible et centrale dans les bassins serait un outil nécessaire pour les études dans certaines régions. (**Bart Goes**)

- Elaborer un schéma directeur d'aménagement du bassin entre les pays membres

Dès lors que les ressources en eau concernées par un projet de barrage concernent plusieurs pays, le rôle de l'organisme de bassin transfrontalier – quand il existe – est essentiel. Un excellent exemple en est le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de l'Autorité de Bassin du Niger.

(Nicolas FORNAGE)

Nécessité d'un schéma directeur de développement validé par tous les acteurs, qui prend en compte les besoins en matière de GIRE ; (**Hervé Marcel OUEDRAOGO**)

- Favoriser une approche collégiale dans la gestion

Ceci suppose que les Etats se donnent un espace de débat social sur les grandes orientations de développement socio-économique du fleuve et qu'ils prennent en compte les avis de l'ensemble des acteurs. (**Abdoulaye Touré**)

- Renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion de l'eau et de conduite de l'eau dans les exploitations. (**Hervé Marcel OUEDRAOGO**)

- Intégrer la crise climatique

Il est impératif que la question des changements climatiques soit entièrement intégrée depuis la planification, surtout par rapport aux conséquences qu'ils induisent sur la disponibilité des ressources en eaux (**Yakhya Aicha DIAGNE**)

Il est indispensable que la gestion de la demande en eau s'améliore considérablement, afin qu'avec les impacts du changement climatique, l'eau disponible soit utilisée à bon escient (**Ousmane S.**

DIALLO)

Nécessité de revoir la conception des grandes infrastructures structurantes (grands adducteurs, falas, systèmes d'irrigations, types de cultures, etc.) pour s'adapter aux réalités actuelles compte tenu des changements climatiques ; (**Hervé Marcel OUEDRAOGO**)

➤ **A quel degré les recommandations des EIES sont-elles prises en compte ?**

Une petite polémique sur le barrage de Nangbéto au Bénin a été observée par rapport au fait qu'il y ait eu ou non une étude d'impact environnementale avant la construction de l'ouvrage.

D'un côté, un participant déclare que l'EIES n'avait pas été menée et que la structure aurait provoqué la perte de villages en aval. Pour lui, le barrage est plus un problème qu'une solution.

D'un autre côté, un autre participant affirme que l'EIES avait bel et bien été réalisée et prise en compte mais que toutes les mesures d'atténuations n'avaient pas été conduites jusqu'à terme. De plus, les inondations extrêmes n'auraient pas été provoquées par la structure mais plutôt par les aléas climatiques et la vulnérabilité des populations.

Sinon, d'après les contributions, il ressort que les EIES restent peu ou mal exploitées en général :

- Degré très variable selon les projets

Le degré de prise en compte des recommandations des EIES est évidemment très variable selon les opérateurs des projets : entre faible (étude d'impact « alibi » ne permettant que d'obtenir le blanc-seing préalable de la part des autorités et des bailleurs de fonds pour le projet), et élevé. (Nicolas FORNAGE)

Non application des recommandations des études d'impact, que l'on fait souvent plus pour répondre au besoin d'un bailleur de fonds potentiel, que par soucis d'atténuer les impacts; (Birguy Diallo)

- Il faut la mise en place nécessaire d'auditeurs indépendants pour le bon respect du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Cet audit indépendant peut prendre la forme d'un « panel d'experts E&S » associé à un « panel d'experts pour la sécurité du barrage » (à l'image du projet de Lom Pangar). Il peut être réalisé par des consultants indépendants, une ONG spécialisée (par exemple InterAid Africa pour le projet de Bujagali en Ouganda), et/ou un bureau d'études. Ces prestations sont payées par le maître d'ouvrage du projet, mais les rapports sont élaborés de manière indépendante et sont mis en ligne directement sur internet, ce qui garantit une bonne transparence vis-à-vis du public. (Nicolas FORNAGE)

- Des recommandations non prises en compte à des fins politiques

Le débat sur les grands ouvrages est souvent « biaisé » par des arguments « patriotiques » du genre « pourquoi pas chez nous ? » et « le grand bond en avant ». Ailleurs en Afrique, plusieurs scientifiques ou militants écologistes ont payé leur opposition avec de l'harcèlement policier, la prison ou pire. (Peter Torrekens)

Les stratégies de développement des états sont conçues selon les programmes politiques des dirigeants qui tablent toujours pour le court terme parce qu'ils sont élaborés à des fins électoralistes. (BALIMA Amadou)

Les politiques tiennent très peu compte des conséquences que peut générer un projet. Ce qui les préoccupe c'est l'électorat et la campagne électorale. (Sébastien DOHOU)

- **Dispose-t-on d'outils adaptés pour l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux (termes de référence et grilles d'évaluation des EIES) ?**

- Des améliorations sont en cours

L'Association Internationale d'Hydroélectricité travaille à l'élaboration d'un protocole d'évaluation E&S des projets hydroélectriques, actuellement en cours de test sur un certain nombre de pays. (Nicolas FORNAGE)

- Le processus d'examen des EIES peut être soutenu par un guide d'évaluation proposé dans le forum. (anonyme)

- **Les EIES doivent-elles être précédées d'Evaluations Environnementales Stratégiques (EES)?**

- Exemple de l'AFD : EES obligatoires uniquement pour un programme global non affecté L'AFD ne demande pas systématiquement une évaluation environnementale stratégique (EES) pour les projets de barrage qu'elle finance. Il ne s'agit pour nous d'une obligation que dès lors que nous finançons un programme global non affecté (exemple d'un programme national d'appui au développement de l'hydroélectricité, définissant une enveloppe financière globale mais ne détaillant pas les projets individuels qui seront soumis au financement par le programme). Dans ce cadre, l'EES est nécessaire pour définir les critères d'éligibilité des projets soumis au financement du programme, ainsi que les diligences à accomplir pour chaque projet sur les aspects E&S. (Nicolas FORNAGE)

- Les objectifs et les impacts des grandes infrastructures hydrauliques sont suffisamment intersectoriels pour envisager la réalisation d'évaluations stratégiques environnementales (ESE); *Celles-ci permettraient d'évaluer l'intérêt réel et la faisabilité des grands barrages en considérant non seulement leurs impacts environnementaux mais également les coûts d'opportunité et leurs effets sur les autres secteurs économiques de la zone. Il y a probablement des situations où les coûts payés par d'autres secteurs que l'énergie, la gestion de l'eau et l'agriculture puissent dépasser les bénéfices attendus. (Mathieu Ducrocq)*

Des propositions de recommandations par rapport aux ESE ont été faites :

- Exiger des ESE avant les EIE

Les ESE sont des outils de plus en plus couramment utilisés et dépassent en puissance, pour l'aide à la décision, les EIES. Je pense qu'un recours systématique aux ESE à partir d'une certaine dimension du projet (critères à déterminer – superficie-volume, nombre d'habitants, investissement, etc.) devrait être exigé avant les EIES. (Mathieu Ducrocq)

- Si les EIES effectuées sont trop lourdes en conséquences, exiger des ESE avant de continuer la conception de l'ouvrage

Dans l'autre sens, dans le cas où une EIES identifierait des impacts environnementaux et sociaux importants, on pourrait également demander aux promoteurs de revenir en arrière et de lancer une ESE sur la base des calculs de coûts d'opportunité envisagés par l'EIES avant de repartir sur un projet de barrage révisé pour atténuer coûts et impacts. (Mathieu Ducrocq)

- Concernant le massif du Fouta Djallon

L'ensemble de l'Afrique de l'Ouest continue à compter sur une production pérenne d'eau par le massif du Fouta Djallon dont la dégradation du couvert végétal n'est plus à démontrer. Avec le retour des conditions de sécheresse extrême prévisibles d'ici quelques décennies il est donc urgent pour les pays bénéficiaires de cette eau de procéder à une analyse stratégique d'envergure et sur le long-terme pour des investissements dans l'infrastructure environnementale, c'est-à-dire le couvert végétal, du Fouta Djallon. Cette analyse devra se faire sur l'ensemble des services rendus par les écosystèmes de ce massif afin d'aboutir à une production optimale qui tient bien évidemment aussi en compte les besoins des utilisateurs actuels et futurs. (Olivier Hamerlynck)